

Comité national de santé et de sécurité au travail (CNSST)

Compte rendu de la 57^e réunion, 16 mars 2017

Lieu : Pièce 122, immeuble M3, Ottawa

Heure : De 13 h à 16 h

<u>Membres présents</u> Cathie Fraser (AECR), présidente Lawrence Mak (IPFPC) Terry Lindstrom (GP, GOFC) Lawrence Charlebois (IPFPC) Paul Treboutat (DG, SCF) Michael Vandenhoff (AECR)	<u>Personnes-ressources</u> David Shane (Groupe de SST du CNRC) Frédéric Dorval (Groupe de SST du CNRC) <u>Invités</u> Shifawn O'Hara (Groupe de SST du CNRC)
<u>Absents</u> Ian Potter (VP, Génie), en congé Duncan Stewart (GP, TechSR) Gordon Fougere (AECR)	<u>Secrétaire</u> Margarita Garcia (Groupe de SST du CNRC)

Point à l'ordre du jour	Mesures de suivi	Responsable
1. Adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est adopté sans modification.		Tous
2. Approbation du compte rendu de la 56^e réunion Le compte rendu de la 56 ^e réunion tenue en septembre 2016 est approuvé tel quel. Les membres passent en revue les mesures de suivi du compte rendu de la 56 ^e réunion. Aucun nouveau groupe de travail n'a été créé. La version définitive du document sur le verrouillage et l'étiquetage sera de nouveau transmise au groupe de travail, puis présentée au Comité de la haute direction (CHD). Politique de prévention de la violence en milieu de travail du CNRC : F. Dorval a rencontré les agents négociateurs le 22 février 2017 et apporté des modifications. Les membres en viennent à un consensus sur la version définitive qui sera	Les prochains groupes de travail devront tous comprendre les portefeuilles, les directions et le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	Tous F. Dorval

<p>remise au Comité national de santé et de sécurité au travail (CNSST), puis au CHD aux fins d'approbation.</p> <p>La version définitive du document sur le Programme de sécurité relatif aux produits dangereux du CNRC sera envoyée au CNSST aux fins d'approbation par correspondance.</p> <p>Examen de la SST sur les contrats de location : C. Fraser demande des précisions sur la responsabilité des agents de liaison responsables des déchets dangereux (ALDD) concernant le contrôle et le cycle de vie des matières dangereuses.</p> <p>L'absence de données dans le rapport du CHD, qui a été abordée à la réunion de décembre, peut s'expliquer par l'étiquetage erroné de l'information, le caractère inadéquat de l'information figurant dans la version électronique du Rapport d'enquête de situation comportant des risques (RESCR) ou le fait que des rapports incomplets sont renvoyés à la direction pour de plus amples commentaires et sont souvent corrigés avant le rapport suivant du CHD.</p>	<p>(PDP) ainsi que les titres.</p> <p>Envoyer la version définitive de la Politique sur la prévention de la violence en milieu de travail au CNSST.</p> <p>C. Fraser confirmera les faits auprès de M. Vandenhoff et informera F. Dorval de toute préoccupation persistante.</p>	<p>C. Fraser</p>
<p>3. Nouveaux points</p> <p>a) Données sur les rôles liés à la SST – Enquête de l'Association des employés du Conseil de recherches (AECR)</p> <p>C. Fraser lance la discussion sur les rôles et les responsabilités supplémentaires en matière de SST qui sont confiés aux employés (surtout ceux du groupe des AT), en plus de leurs propres tâches, notamment en ce qui concerne la biosécurité, la sécurité radiologique, les comités locaux de santé et de sécurité (CLSS), la coordination du programme interne d'ergonomie (PIE) ou du Programme de prévention des risques (PPR), les essais d'ajustement des appareils respiratoires, le plan d'urgence en cas d'incendie et d'évacuation, les inspections de laboratoire, et le secourisme. Les agents négociateurs souhaitent une reconnaissance formelle et une amélioration de la formation, et désirent connaître les autres exigences et implications juridiques qui s'appliquent à eux lorsqu'ils exercent ces rôles ou tâches supplémentaires. La liste de ces rôles est présentée aux membres du Comité pour les immeubles M54, Sussex, M36 et de Royalmount. D. Shane mentionne que certains de ces rôles sont nécessaires sur le plan législatif et opérationnel pour l'obtention de permis.</p>	<p>Les agents négociateurs rédigeront une proposition en y intégrant des recommandations, et elle sera présentée à</p>	<p>F. Dorval</p> <p>C. Fraser et L. Mak</p>

<p>C. Fraser souhaite que le CNSST formule une recommandation à la Direction des ressources humaines (DRH) ou au président au sujet de la reconnaissance de ces rôles.</p> <p>T. Lindstrom demande des précisions sur le type de reconnaissance que proposeraient les agents négociateurs.</p>	<p>la réunion de juin du CNSST.</p>	
<p>b) Programme de sécurité routière au travail du CNRC</p> <p>Un groupe de consultation de partenaires, composé d'employés du PARI, des Services médicaux d'urgence (SMU), des Services administratifs et gestion de l'immobilier (SAGI) et des Services de conception et de fabrication (SCF), a été créé l'été dernier pour contribuer au projet de programme de sécurité routière du CNRC. Le CNSST a donné ses commentaires à la réunion de décembre, et toutes les mesures de suivi demandées ont été exécutées.</p> <p>C. Fraser demande qui est tenu de remplir les annexes A et B. F. Dorval répond qu'il s'agit d'outils d'évaluation que le groupe de travail sur le PPR des PDP ou les administrateurs peuvent utiliser pour évaluer et atténuer les risques liés à la conduite. L. Mak suggère l'ajout d'une ligne au deuxième point de la section 3.1 : « consulter les annexes A et B ».</p> <p>P. Treboutat propose qu'on élargisse les énoncés de l'introduction et de la portée de façon à y ajouter les situations où les employés doivent conduire des véhicules sur les routes publiques qui ne proviennent pas du parc de véhicules du CNRC et ne sont pas des véhicules privés, mais qui servent à des fins opérationnelles ou d'essai, à l'exception de la recherche. Il rappelle que, même si la portée englobe tous les véhicules, le reste du document renvoie uniquement au parc de véhicules et aux véhicules privés.</p> <p>T. Lindstrom propose l'ajout d'une clause qui rappellerait aux employés qu'ils peuvent refuser de monter avec un collègue s'ils sentent un danger (p. ex., le conducteur conduit dangereusement, utilise son cellulaire ou son iPad au volant, ou fume dans le véhicule, ce qui présente un risque pour la santé des passagers).</p> <p>En référence au premier paragraphe de l'annexe C, C. Fraser suggère le retrait de la phrase « l'une des activités les plus risquées auxquelles les employés seront confrontés ». En effet, les activités et les environnements du CNRC sont</p>	<p>F. Dorval ajoutera la ligne « consulter les annexes A et B » au deuxième point de la section 3.1.</p> <p>F. Dorval reverra la clause qui élargit adéquatement la portée et transmettra le document révisé au CNSST aux fins d'un dernier examen.</p> <p>F. Dorval ajoutera une ligne sur le droit de refus de l'employé.</p> <p>F. Dorval retirera la phrase comme demandé. Après les révisions, il renverra les documents au CNSST aux fins d'un dernier examen et au CHD aux fins d'approbation.</p>	<p>F. Dorval</p>

<p>souvent bien plus risqués dans le cadre normal des travaux et des recherches. Tous les membres sont d'accord.</p> <p>Des changements seront apportés, et les documents seront envoyés au CNSST aux fins d'un dernier examen, puis au CHD aux fins d'approbation.</p>		
<p>c) Programme de contrôle de l'énergie dangereuse du CNRC (verrouillage et étiquetage) – mises à jour sur le groupe de travail</p> <p>C. Fraser demande la mise en lumière des changements, et D. Shane rappelle l'importance d'envoyer le plus tôt possible le projet au CHD, car il s'agit d'un programme de sécurité. Le Groupe de SST définira les exigences minimales pour lesquelles les PDP peuvent évaluer leurs programmes d'une manière cohérente et claire au sein du CNRC, à l'échelle nationale, de sorte que toutes les étiquettes et instructions se ressemblent et soient facilement reconnaissables.</p>	<p>Envoyer le suivi des modifications au CNSST et au CHD aux fins d'approbation</p>	<p>F. Dorval</p>
<p>d) Procédure de travail sécuritaire du CNRC pour le matériel de manipulation de matières (motorisé et manuel)</p> <p>Aucun nouveau document n'est déposé. F. Dorval remettra la version la plus récente au groupe de discussion composé d'intervenants. D. Shane mentionne que ce document sert à dresser la liste minimale des exigences, le bon type d'équipement et les mesures de sécurité requises pour chaque pièce d'équipement.</p> <p>C. Fraser fait remarquer que la section 3.1 précise ce qui suit : « le directeur des SAGI doit [...] ». Or, les SAGI ne sont pas toujours propriétaires de l'équipement. La responsabilité en matière d'inspection et d'entretien doit donc être clairement établie.</p> <p>D. Shane suggère l'ajout de la formulation « les exigences en matière d'entretien seront déterminées par les PDP ou les responsables des opérations de l'immeuble de base ».</p>	<p>F. Dorval apportera les changements demandés au sujet de la responsabilité en matière d'entretien.</p>	<p>F. Dorval</p>
<p>e) Mise à jour sur le PPR du CNRC</p> <p>S. O'Hara présente au CNSST une vue d'ensemble des plans d'exécution et d'élaboration du PPR du CNRC, et fait le point à ce sujet. L'exécution efficace du PPR recensera tous les programmes à réaliser et à surveiller dans chaque immeuble, ce qui comprend les exigences en matière de formation, l'entretien préventif et toute procédure de travail sécuritaire appropriée éventuelle à élaborer. La mise en œuvre continue fait partie d'un plan d'action qui utilise la hiérarchie de prévention pour éliminer les risques et les réduire à l'aide de mesures d'ingénierie et de contrôle administratif ainsi que</p>	<p>Le CNSST connaîtra l'état d'avancement des prochaines phases de l'étape d'exécution des PDP.</p>	<p>S O'Hara</p>

<p>d'une formation adéquate et de procédures de travail sécuritaires. Toutes ces mesures se trouvent dans le document de travail du PPR conçu pour aider les superviseurs et les gestionnaires à surveiller ce programme. En collaboration avec un consultant, Automobile et transport de surface (ATS) a contribué à la mise au point de l'outil, qui a ensuite été utilisé par Génie océanique, côtier et fluvial (GOCF) avec l'appui du Groupe de SST. L'outil a été peaufiné et intégré à un classeur Excel. Il comprend maintenant des fonctions supplémentaires concordant avec les autres programmes de SST.</p> <p>Les changements apportés au PPR comprennent notamment une amélioration de l'approche d'exécution et de formation. Un administrateur avait été nommé pour l'ancien programme. Toutefois, la portée du PPR est plus vaste. Si l'on tient compte d'ATS et de GOCF, il fallait un gestionnaire de projet à temps plein ainsi que de nombreux facilitateurs pour la mise en œuvre du PPR. Lorsque le plan d'action initial du PPR sera achevé, le gestionnaire de projet du PPR en deviendra le coordonnateur pour les travaux d'exécution en cours. Le PIE ne fait plus partie du PPR et est considéré comme un programme distinct, et il a ses propres lignes directrices en matière d'évaluation. Au cours du projet pilote, une méthode de mise en application en sept étapes a été définie. Elle comprend la mobilisation de la direction, un groupe de travail du PPR, l'évaluation des risques de l'espace de travail, l'évaluation des projets ainsi que l'étalonnage et l'intégration de toutes les mesures de contrôle.</p> <p>L. Charlebois demande si cette méthode a été intégrée aux services de planification et de rapport ainsi qu'à la gestion des investissements, car elle comprend des évaluations des risques scientifiques et techniques liés aux grands projets d'immobilisations.</p> <p>S. O'Hara répond que le Groupe de SST travaille actuellement sur la manière de l'intégrer à son processus d'approbation.</p> <p>D. Shane affirme que, en ce moment, il s'agit d'un processus informel. Cependant, le Groupe de SST tente de jouer un rôle de signataire pour les projets globaux. Le PPR peut s'appliquer aux projets autres que les projets globaux ou aux projets des PDP.</p> <p>P. Treboutat et T. Lindstrom déclarent qu'ils souhaitent assurer une meilleure orientation et une meilleure formation au départ pour simplifier l'étape d'établissement des risques et la garder raisonnable, réalisable et structurée, en utilisant la probabilité plutôt que des conjectures ou des scénarios très improbables. Initialement, cette rigueur dans la formation proviendrait vraisemblablement du Groupe de SST.</p>		
--	--	--

<p>Les membres sont d'avis et reconnaissent que ce programme nécessite beaucoup de ressources, ce qui peut influencer sur la capacité d'un portefeuille lors d'une période ou d'un trimestre par rapport à l'autre. Les gestionnaires principaux (GP) exercent un certain contrôle sur les programmes et devront définir la bande passante nécessaire pour réaliser leurs PPR, tout en adaptant le soutien connexe.</p> <p>P. Treboutat demande s'il serait problématique de demander au CHD s'il doit y avoir un indicateur de rendement clé (IRC) selon lequel les portefeuilles seraient tenus de consacrer un pourcentage de leur capacité totale disponible à la mise en place de programmes de santé et de sécurité.</p> <p>T. Lindstrom répond que les GP des portefeuilles de la recherche peuvent le faire dans le cadre de leurs plans d'exploitation.</p> <p>D. Shane est d'avis qu'il peut être préférable pour les GP de modifier les exigences de leurs plans d'exploitation afin de déterminer les sections précises sur les besoins en ressources pour mettre en place les programmes de SST qui s'appliquent à eux pendant l'année en vigueur. Cette mesure s'intègre aux ajustements qui vont de l'avant.</p> <p>S. O'Hara termine la présentation en exposant les prochaines étapes, à savoir la phase de sensibilisation et de formation visant à consolider le matériel d'exécution et de formation conçu dans le cadre des projets pilotes d'ATS et de GOFC, à élaborer un plan de communication, à former les conseillers en SST, et à amorcer en mai l'étape de mise en œuvre grâce à la mobilisation des PDP et de la direction selon un calendrier de priorités déterminé par l'évaluation des PDP au plus haut risque.</p> <p>L'état actuel de l'étape d'exécution est le suivant : ATS a terminé les étapes 1 à 5 et travaille actuellement sur l'étape 6; et GOFC a terminé les étapes 1 à 4 et travaille sur les évaluations des risques.</p> <p>Le CNSST recevra un rapport sur l'état d'avancement de l'étape d'exécution des PDP en fonction des sept étapes.</p>		
<p>4. Suivi de la réunion précédente a) Plan triennal de SST</p> <p>D. Shane présente un aperçu de haut niveau du plan triennal de SST qui a été élaboré pour le Conseil afin d'énoncer les objectifs et l'orientation en matière de SST du CNRC. Comme les responsabilités en matière de SST sont en grande partie déterminées par la loi, le rôle du Groupe de SST est de trouver</p>		

<p>une façon d'aider la direction du CNRC à satisfaire aux exigences prévues par la loi. D. Shane décrit trois phases de ce plan, à savoir la phase de dépendance, la phase d'interdépendance et la phase de travail en équipe ou de collaboration.</p> <p>La phase de dépendance comprend l'inspection des aires de travail, l'élaboration de la visite des lieux, les questions de sécurité des personnes, les systèmes d'incendie en place et les enquêtes sur les incidents opérationnels.</p> <p>Équipement de protection individuel (EPI) : la conformité est bonne en général, mais il faut aborder certains points chauds en visant un taux de conformité de 50 % à 60 %.</p> <p>Plan d'action pour le leadership en matière de sécurité (PALS) : il aide la direction à comprendre la signification du leadership en matière de sécurité ainsi que les efforts collectifs à déployer pour cerner et résoudre les problèmes. Il reste du travail à faire pour garder le rythme. Certains portefeuilles ont mobilisé les employés de manière efficace.</p> <p>Phase d'indépendance : assurer un encadrement et la présentation d'observations informelles par le personnel de la SST dans le but de trouver un volet positif sur le terrain, à moins qu'il y ait un risque immédiat ou un danger nécessitant une attention. Établir une relation positive avec les employés.</p> <p>Phase d'interdépendance : assurer l'encadrement entre employés au sujet des questions en matière de sécurité.</p> <p>Norme en matière de SST et conformité : la vérification de la SST a permis de formuler des recommandations au sujet des prochaines étapes.</p> <p>L'examen des investissements et des projets nécessite des avis au sujet de la SST.</p> <p>Consolider les concepts de quasi-collision et de bonne prise ainsi que les « cinq pourquoi » dans le processus d'enquête et les IRC.</p> <p>PHASE 3 – Tous visent maintenant la collaboration entre les équipes : mentorat par les pairs, travail efficace avec les CLSS, vérifications, sécurité des entrepreneurs, santé mentale et mieux-être, et encadrement.</p> <p>Groupe de SST – Plusieurs sources orientent ses priorités, à savoir le CNSST, le CHD, les dialogues, la vérification, les PDP et le plan triennal de SST.</p> <p>Le Groupe de SST élabore un document principal afin d'y préciser et d'y intégrer tous ces projets et priorités. Il procédera à une évaluation fondée sur le risque afin de déterminer la séquence des étapes d'exécution.</p>		
---	--	--

<p>En ce qui concerne les dialogues du CNRC, l'approche et les priorités en matière de SST ont changé également.</p> <p>T. Lindstrom note un faible pourcentage de conformité pour les inspections des lieux de travail, même si elles sont mandatées par la loi.</p> <p>D. Shane souligne que les inspections des lieux de travail sont des activités de diligence raisonnable pour la direction.</p> <p>T. Lindstrom précise que certaines sections de l'organisation ne se sont toujours pas conformées avec l'exigence sur l'utilisation de l'EPI. Les superviseurs et les gestionnaires doivent faire preuve de diligence en vérifiant et en renforçant les programmes de l'EPI comme méthode d'assurance de la sécurité des employés.</p> <p>D. Shane rappelle que cette situation est également une occasion où le mentorat positif peut être un bon outil.</p>		
<p>b) Examen du rapport d'étape sur les documents stratégiques en matière de SST (par l'intermédiaire des documents de priorités du CNSST pour 2016 et 2017)</p> <p>F. Dorval confirme que le document de priorités de 2017 a été examiné selon les mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CNSST, mais qu'il sera également touché par ce que D. Shane vient de dire au sujet de la consolidation de l'ensemble des priorités. La liste à jour des priorités sera présentée à la prochaine réunion du CNSST.</p>	<p>La liste à jour des priorités sera présentée à la prochaine réunion du CNSST.</p>	<p>F. Dorval</p>
<p>c) Rapport du CHD (octobre 2016)</p> <p>RESCR électronique – le Groupe de SST examine les descriptions d'enquête et les mesures correctives, et demande aux superviseurs de procéder à une révision chaque fois que l'information communiquée est inadéquate ou ambiguë. On recommande aux directeurs de prendre en charge la qualité des enquêtes et des mesures correctives qui sont proposées.</p> <p>Les directeurs et les GP doivent examiner les RESCR électroniques. Toute personne ayant un incident majeur à signaler doit contacter immédiatement leur conseiller en SST et leur CLSS pour que l'enquête se déroule convenablement et sans retard injustifié. Les résultats sont importants, et les superviseurs doivent s'entretenir avec leur directeur avant d'envoyer le RESCR électronique.</p>		

<p>L. Mak demande si les évaluations des exigences de travail des 20 postes énumérés dans le rapport du CHD sont parmi les cas les plus graves.</p> <p>D. Shane répond que ces évaluations s'appliquent aux postes jugés les plus pertinents au chapitre des possibilités d'adaptation. On demande quels sont les postes qui seraient les plus pertinents pour les problèmes d'adaptation causés par les fonctions liées au travail.</p>		
<p>e) Table ronde</p> <p>D. Shane fait le point auprès du CNSST au sujet de la vérification effectuée par le Groupe de SST du CNRC. L'une des recommandations préconise que le Groupe de SST élabore une norme relative au programme d'entretien préventif et un programme de sécurité des entrepreneurs, et qu'il améliore la communication des codes temporels de la SST et la manière dont les activités de SST sont saisies.</p> <p>C. Fraser suggère d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion de juin (vérification du Groupe de SST et liste type consolidée des priorités).</p> <p>C. Fraser ajoute qu'un courriel a été envoyé à tous à propos du Bureau de la gérance de l'environnement (BGE) et demande s'il y aurait une incidence sur la santé et la sécurité des employés du CNRC. Elle suggère l'intégration de ce point à l'ordre du jour de la réunion de juin et demande à Gary Fudge, DG du BGE, de se joindre aux membres et de donner un aperçu du programme, des stratégies de déploiement et de l'incidence du BGE ainsi que des responsabilités de ses employés. Le Comité est d'accord.</p> <p>L. Mak demande à ce que le Groupe de SST du CNRC donne au CNSST une liste à jour des membres des CLSS à la prochaine réunion.</p> <p>La séance est levée à 16 h 3.</p>	<p>Ajouter la vérification du Groupe de SST et la liste type des priorités à l'ordre du jour de la réunion de juin du CNSST.</p> <p>Le Groupe de SST invitera Gary Fudge, DG du BGE, à la réunion de juin du CNSST pour qu'il y présente un aperçu ainsi que les stratégies de déploiement et l'incidence du BGE.</p> <p>F. Dorval demandera le mandat à jour des CLSS afin de le distribuer à la réunion de juin.</p>	
<p>5. Prochaine réunion</p> <p>La prochaine réunion aura lieu le 28 juin 2017. La présidence sera assurée par la partie patronale.</p>		